

**Titre Technicien d'Intervention Télécom
+ certifications CISCO (niveau IV)****I) OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée en vue de former des personnes en recherche d'emploi pour l'obtention du titre de Technicien d'Intervention en Télécom (niveau IV) enregistrée au RNCP.

A) CONTEXTE :

Lancé au printemps 2013, par l'Etat, le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en Très Haut Débit d'ici 2025, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Pour atteindre cet objectif, il mobilise un investissement de plus de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État.

La Délégation de Service Public attribuée à COVAGE par Seine-et-Marne Numérique pour le déploiement de la FTTH (Fiber To The Home) en Seine-et-Marne a été signée en mars 2015 pour un montant de 358 millions d'euros d'investissement. Orange, opérateur historique, avait commencé à équiper certaines grandes agglomérations (ZTD) et COVAGE a lancé les premiers marchés de travaux en 2015.

Par ailleurs, Seine-et-Marne Numérique a édité un premier marché de travaux d'un montant de 32 millions d'euros et des clauses d'insertion ont été insérées dans les marchés et sont aujourd'hui respectivement de 30 000 h sur 10 ans et de 17 500 heures sur 4 ans.

Le lancement de cette formation correspond à la temporalité d'un autre marché de 40 millions d'euros qui, selon le Syndicat Seine-et-Marne numérique, devra produire 70 000 prises à installer dans les quatre prochaines années et généreront également 28 000 heures de clause d'insertion. Seine-et-Marne numérique confirme également que les marchés qui seront attribués ont une concordance de temps avec les sorties en emploi à l'issue de la formation, c'est-à-dire fin de l'année civile 2019. En outre, il existe à ce jour 6 000 km de fibre déployés en Seine-et-Marne qui nécessiteront une maintenance sur le moyen et long terme ; ceci permet d'anticiper de nouveaux savoir-faire à élaborer dans un référentiel métier avec les professionnels du secteur.

Avec des partenaires, le secteur des télécoms travaille de concert pour permettre aux publics éloignés de l'emploi d'accéder à une formation qualifiante pour une insertion durable. Pour sa part, Initiatives77 porte depuis trois années des actions dans ce domaine qui visent la qualification des Bénéficiaires du RSA et à ce titre, bénéficie d'un soutien du Conseil Départemental.

Globalement l'objectif de déploiement en FTTH constitue une stratégie de développement d'une filière numérique à l'échelle de la Seine-et-Marne qui est donc fortement soutenue par le Conseil Départemental particulièrement en milieu rural.

Face à cet enjeu majeur pour le Département et de par ses attributions, Initiatives77 a déposé un dossier auprès du Conseil Régional pour porter une Action Territorialisée sur la formation de Technicien d'Intervention Télécom pour des demandeurs d'emploi de Seine-et-Marne.

La Commission permanente délibèrera courant du mois de mai, mais d'ores et déjà la commission d'instruction des services a validé notre projet. Aussi cette consultation attribuera le marché de formation sous réserve de la validation définitive par la Commission permanente du Conseil Régional.

Initiatives77 est un organisme associé du Conseil Départemental, sous statut associatif, et membre de l'agence d'appui ID77 créée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Le rôle d'Initiatives77 consiste en la recherche, la promotion, l'expérimentation et la mise en œuvre de toute action de nature à favoriser les initiatives solidaires porteuses d'insertion pour les publics en difficulté, tout particulièrement les bénéficiaires du RSA. A ce titre, Initiatives77 contribue activement à la politique départementale d'insertion sociale et professionnelle ainsi qu'à certains objectifs poursuivis par le Département en matière de solidarité notamment à travers le PDI.

Initiatives77 développe ses activités autour des trois grands domaines suivants :

- emploi, formation et insertion professionnelle,
- insertion par le logement,
- portage de dispositifs pilotés par le Département.

Initiatives77 assure les fonctions transversales suivantes dans les trois domaines précités ci-dessus :

- le conseil et l'expertise,
- le portage d'actions,
- le support pour la gestion de dispositifs.

B) CONTENU DE LA PRESTATION :

La prestation s'inscrit dans la cadre d'une Action Territorialisée emploi/formation 2019 dispositif du Conseil régional d'Ile de France. Les bénéficiaires auront donc le statut de stagiaire de la formation professionnelle. L'objet de cette action contribuera à aider les personnes intégrées à construire un parcours d'insertion professionnelle.

Le Département de Seine-et-Marne s'associe à cette dynamique d'acteurs, notamment à travers Seine-et-Marne Numérique. Les Communautés de communes de Montereau et de Fontainebleau seront également impliquées d'autant que la priorité est donnée aux demandeurs d'emploi du bassin d'emploi Sud77. Les EPCI de Sénart et Melun et leurs partenaires emploi seront également informés des modalités de recrutement.

Les habitants du Sud Seine-et-Marne sont particulièrement ciblés pour cette action qui suppose de l'organisme de formation une implantation territoriale compatible avec les possibilités de mobilité des demandeurs d'emploi. La proximité du centre de formation avec les transports en commun est un élément déterminant pour la réussite de ce projet.

Enfin, Pôle Emploi et les structures exerçant la fonction de référent RSA seront mobilisés de même que les Missions Locales du bassin d'emploi et les services des intercommunalités.

Afin de mener à bien l'Action Territorialisée, Initiatives77 fait appel à un prestataire.

Les objectifs de la prestation :

- **Le parcours doit permettre la validation du titre de niveau IV de Technicien d'Intervention Télécom, référencé au RNCP, associé aux certifications IT Essentials et CCNA1 de CISCO, Permis CACES nacelle 1B, Habilitation électrique HEBE manœuvre, Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).**
- **En outre le titre devra être axé sur le raccordement client privé ou professionnel et sur la maintenance du réseau général.**

Définition de la prestation

Le prestataire montrera une expérience confirmée dans le domaine de la formation dans les métiers de la fibre de par le nombre de stagiaires déjà formés et le réseau d'entreprises sur lequel il s'appuie pour placer les stagiaires pendant et à l'issue de la formation ce qui doit permettre de mettre en exergue ses capacités suivantes :

- Un savoir-faire dans l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi notamment pour le positionnement en entreprise,
- La qualité de la prestation pédagogique (notamment l'individualisation des parcours et l'articulation des différentes phases) travaillée conjointement avec les représentants des entreprises partenaires,
- Un placement pour le stage prévu dans l'entreprises pour une immersion réussie grâce à un fichier Entreprises entretenu et fourni,
- Une présence réelle des entreprises lors des soutenances pour valider le titre professionnel,
- Un travail important sur les codes et comportement au travail, sur le savoir être, la reprise de confiance en soi pour une intégration rapide et réussie dans le milieu professionnel.

Modalités de suivi de l'action

- Comité de pilotage de l'action composé du Conseil Régional, d'Initiatives77, du centre de formation dispensant la formation, de pôle emploi, de partenaires de l'emploi et de partenaires économiques se réunira en début et en fin de session et selon les nécessités
- Comité de suivi composé d'Initiatives77, du Centre de Formation dispensant la formation, Pôle Emploi, de partenaires de l'emploi
- Les stagiaires seront également suivis individuellement par le chef de projet d'Initiatives77 tout au long de leur parcours.

Des outils de suivi seront à mettre en place.

A titre d'exemple : des fiches hebdomadaires de suivi seront remplies par les formateurs et adressées mensuellement à Initiatives77 pour observer l'assiduité de la personne en formation.

Suivi durant la période de formation :

Le suivi des stagiaires sera mené entre Initiatives77 et le centre de formation de la façon suivante :

- Suivi collectif des stagiaires en centre de formation une journée/mois (+/- 8 heures peuvent être diversement réparties) et suivi individuel au cas par cas selon les problématiques rencontrées par l'un ou l'autre stagiaire en sus des points hebdomadaires qui seront faits par téléphone.
- Evaluations en entreprise : des journées de visites en entreprise avec présence du tuteur (durée à déterminer), + livret de suivi co-rédigé entre l'entreprise, le centre de formation et Initiatives77
- Suivi des stagiaires lors du stage en entreprise par téléphone soit 1 jour par période de stage
- Débriefing collectif et individuel

Suivi au terme de formation :

Initiatives77 et le centre de formation suivront les stagiaires pendant les 3 mois à l'issue de la fin de la période de formation professionnelle et ce, en lien avec les prescripteurs.

C) DATE LIMITE DE DEPOT DE L'OFFRE ET DELAI :

La date limite est fixée au 24 mai 2019 à 00h00. Le délai d'exécution est fixé à 7 mois à compter du lendemain de la date de la notification du présent contrat prescrivant le commencement de la prestation.

II) CLAUSES ADMINISTRATIVES

A) PIECES CONTRACTUELLES

- Le présent document,
- Le devis détaillé du candidat,
- La note méthodologique du candidat.

B) DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT

- Le présent document dûment rempli, cacheté et signé par la personne habilitée.
- Un devis détaillé faisant apparaître le nombre de jour/prestataire et le phasage de la mission,
- Une note méthodologique comprenant en outre le CV des personnels représentant le candidat ou de l'équipe, les références du candidat ou de l'équipe sur des missions similaires, la méthode envisagée pour mener à bien les missions demandées et un calendrier précis d'exécution des différentes tâches.

III) CRITÈRES DE CHOIX DES OFFRES

1. Valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique (note 50 %) (en particulier l'expérience, l'accessibilité, l'adaptation du plateau technique, la maîtrise du secteur d'activité de par le réseau d'entreprises partenaires, les modalités de suivi, la connaissance du public ciblé)
2. Prix global et forfaitaire (note 50 %)

Initiatives77 se réserve la possibilité d'auditionner un ou plusieurs candidats en vue d'approfondir la proposition, voire de la négocier sur le plan financier.

La Commission permanente délibèrera courant du mois de mai, mais d'ores et déjà la commission d'instruction des services a validé notre projet. Aussi cette consultation attribuera le marché de formation sous réserve de la validation définitive par la Commission permanente du Conseil Régional.

IV) RECEPTION DES OFFRES

A) MODALITE DE LA REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être remises par courriel à b.salou@initiatives77.org avant la date limite ci-dessous à l'adresse suivante :

Initiatives77
Centre d'affaires Thiers-Gallieni
49-51 avenue Thiers – 77000 Melun

La date de remise des offres est fixée au 24 mai 2019 00h00, délai de rigueur.

B) RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande de renseignements complémentaire peut être effectuée jusqu'au 23 mai par téléphone auprès de Bruno SALOU au 01 64 87 45 90 ou par courriel : b.salou@initiatives77.org

V) ELEMENTS DE REPONSE

A) LES PARTIES

LE POUVOIR ADJUDICATEUR REPRESENTE PAR :

La Présidente Madame Anne-Laure Fontbonne
ou le Directeur Bruno Salou ayant reçu délégation
Centre d'affaires Thiers-Gallieni
49-51 avenue Thiers – 77 000 Melun

ET

LE CONTRACTANT

Raison sociale : _____

Représenté par : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Portable : _____ Courriel : _____

NUMERO DE SIREN : _____

B) LE PRIX

Le prix est global est de :

VI) LITIGES

En cas de litige, le droit Français est seul applicable. L'instance chargée des procédures de recours est :

Le Tribunal de Grande Instance de Melun
2 avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
Téléphone : 01 64 79 80 00

Fait à _____

Le Représentant
du Pouvoir Adjudicateur
(cachet et signature)